

*Important : Les proposant sont priés de prendre connaissance de l'ensemble des informations données dans ce texte avant de remplir la demande.*

Comme l'année dernière, la Direction de l'INSU a mis en place un formulaire en ligne pour les réponses aux appels d'offres de l'INSU. Ce formulaire concerne les demandes d'équipement évaluées par la CSA et les *demandes d'Actions sur Projets* (AP). Les Actions Spécifiques n'entrent pas dans ce cadre.

Le formulaire en ligne est accessible sur le site <http://appeldoffres2012.insu.cnrs.fr/>

Il vous est demandé de *remplir le formulaire en ligne* et de joindre (en ligne) un dossier scientifique AA disponible sur le site de l'AO *pour le 22 septembre 2011*.

Il ne vous est plus demandé d'envoyer un formulaire signé par courrier puisque *toutes ces demandes doivent être rentrées dans Dialog pour le 14 septembre 2011*. Vous ne devez pas non plus envoyer votre projet par mail à l'INSU ; *vos demandes, une fois validées sur le site en ligne, est automatiquement prise en compte*.

#### **Dossier scientifique commun**

Il y a, depuis 2004, un dossier scientifique commun aux opérations de la CSA et aux demandes Actions sur Projet des Programmes Nationaux (hors les programmes interdisciplinaires du CNRS, i.e. Particules et Univers et Environnements Planétaires et Origines de la Vie). Les Actions spécifiques conservent quant à elles leur formulaire propre. Le choix entre les différents types de demandes à la CSA ou aux PNs se fait en cochant la case correspondante dans le formulaire en ligne.

*En raison des fortes contraintes budgétaires en 2012, l'INSU ne financera pas d'opérations nouvelles ni d'opérations de mise à niveau informatique en 2012 dans le secteur astronomie-astrophysique. Par ailleurs, il ne sera plus à l'avenir fait de différence entre les opérations de mise à niveau informatique, qui seront désormais ciblées sur les aspects réseau, et celles de caractère instrumental. A partir de 2013, l'achat de serveurs de calcul figurera dans la rubrique « opérations nouvelles ».*

Pour la CSA, le choix de la catégorie dont relève la demande sera fait par le proposant sur la base des indications suivantes :

- ❖ **CSA/ENG** : Opérations pour lesquelles l'INSU a donné un financement l'année précédente (hors MAN, JOU et R&D) et indiqué que l'opération se continuerait avec un financement l'année suivante.
- ❖ **CSA/JOU** : Jouvence des moyens nationaux de l'INSU (Réseau Temps-Fréquence, OHP-T193, TBL, RTN) ; opérations engagées ou nouvelles.

❖ **CSA/MAN** : Remplacement ou amélioration d'un matériel générique de laboratoire ou existant, ou acquisition de celui-ci dans un cadre général de remise à niveau d'équipements techniques. Toutes les opérations de mise à niveau doivent être envoyées à la CSA pour évaluation.

❖ **CSA/R&D** : Opération de R&D (engagée ou nouvelle)

*Il est rappelé que l'INSU ne soutiendra pas d'opérations nouvelles (CSA/NOU) en 2012.*

Note importante :

Les demandes annuelles (en budget non consolidé) à la CSA doivent être supérieures à 15 k€  
Pour un montant inférieur, elles doivent être adressées aux PNs ou AS.

- Les demandes d'opération dont le budget global (sur plusieurs années) non consolidé excède la moitié du budget annuel d'un PN doivent être adressées à la CSA.
- Pour les programmes nationaux, les demandes faites inférieures à 5 k€ ne seront pas retenues. Les demandeurs sont donc fortement encouragés à se regrouper entre équipes complémentaires autour de projets communs.

### **Budget**

Attention, les moyens financiers détaillés dans le formulaire informatisé et dans le dossier scientifique doivent être en cohérence.

### **Coûts consolidés et estimation des coûts en matériel**

Dans le cas des opérations instrumentales, il est demandé aux proposant d'évaluer systématiquement les coûts consolidés des opérations qu'ils proposent. Cette estimation sera faite à partir de la liste des personnels impliqués dans la demande et de leurs équivalents temps-plein (ETPs) à l'aide du tableau coûts consolidés. A noter que les enseignants-chercheurs consacrant en principe la moitié de leur temps à de l'enseignement ne peuvent afficher plus de 50 % ETP par an.

Pour les demandes d'achat de matériel d'un coût supérieur à 10 k€ un devis doit être joint en annexe au dossier scientifique (rubrique n°1 du formulaire en ligne).

### **Demandes à la Division Technique**

Les demandes d'opération à la CSA et aux PN indiquent si elles sont accompagnées d'une demande à la Division Technique. Les formulaires de demande à la DT sont inchangés.

La CSA examinera l'ensemble des demandes de soutien à la DT relevant de l'astronomie.

### **Priorités des laboratoires**

*Dans le cas des opérations mi-lourdes (CSA et opérations PN impliquant un investissement important en personnel), il est demandé aux directeurs de laboratoire d'afficher les priorités de leur unité dans le tableau récapitulatif final des opérations INSU (CSA et PN).*

**Question AO INSU** : Chantal Lecocq / [chantal.lecocq@cnrs-dir.fr](mailto:chantal.lecocq@cnrs-dir.fr)